

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : 20 février 2025

Numéro d'inspection : 2025-1533-0003

Type d'inspection :

Autre

Titulaire de permis : Corporation du Comté de Bruce

Foyer de soins de longue durée et ville : Brucelea Haven Long Term Care Home –
Corporation du Comté de Bruce, Walkerton

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors site aux dates suivantes : Le 7 et du 11 au 13 février 2025.

L'inspection suivante concernait :

- Plainte : n° 00139060 – attestation du plan de mesures d'urgence non reçue

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection : Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : ATTESTATION

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la *LRSLD (2021)*.

Non-respect de : la disposition 270 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Attestation

270 (3) Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le « Formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence » soit soumis annuellement à la directrice ou au directeur, comme exigé en 2024.

Sources : Formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence et entretien avec l'administrateur ou l'administratrice.